



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/9/9/Add.2
7 octobre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Neuvième réunion

Montréal, 10-14 novembre 2003

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire *

UTILISATION DURABLE : MISE AU POINT DE PRINCIPES CONCRETS, DE LIGNES DIRECTRICES ET D'INSTRUMENTS CONNEXES

Note du Secrétaire exécutif

Addendum

PROPOSITIONS POUR LA PRÉVENTION DE PERTES DUES À UNE EXPLOITATION NON DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES NON LIGNEUSES

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 42 de la décision VI/22, sur la diversité biologique des forêts, la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif de mettre sur pied un groupe de liaison sur les ressources forestières non ligneuses; elle recommandait que l'atelier soit préparé en collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'UICN et d'autres membres compétents du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi qu'avec d'autres organisations compétentes. Le groupe a été chargé de préparer des recommandations sur les moyens de prévenir les pertes de diversité biologique causées par une exploitation non durable des ressources forestières non ligneuses. À la lumière des travaux du groupe de liaison, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) préparera des recommandations sur le sujet qui seront examinées par la Conférence des Parties à sa septième réunion.

2. Conformément au but 4, objectif 2, activité (a) de l'élément de programme 1 du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts (décision VI/22, annexe), le groupe de liaison était

* UNEP/CBD/SBSTTA/9/1.

/...

censé faciliter l'élaboration d'un programme de travail conjoint dans le but d'amener l'exploitation des produits forestiers non ligneux, et en particulier de la viande de brousse, à un niveau durable.

3. Le mandat du groupe de liaison était le suivant :

a) consulter, dans un esprit participatif, les acteurs clés, afin de déterminer et de hiérarchiser les principaux problèmes relatifs à l'exploitation non durable des produits forestiers non ligneux, et en particulier de la viande de brousse et des produits analogues;

b) fournir un avis sur l'élaboration de politiques, de lois d'application et de stratégies qui encouragent l'utilisation et le commerce durables de produits forestiers non ligneux, en particulier de la viande de brousse et des produits analogues;

c) fournir un avis sur des technologies et pratiques de substitution adaptées, garantissant des moyens d'existence durables pour les communautés concernées;

d) fournir un avis sur les outils de surveillance appropriés.

4. Le 10 juillet 2003, le Secrétaire exécutif a invité les Parties à la Convention, le Forum des Nations Unies sur les forêts, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'UICN et d'autres membres compétents du Partenariat collaboratif sur les forêts ainsi que d'autres organisations compétentes à nommer des experts au groupe de liaison. Trente-deux experts ont été nommés et ont participé aux travaux du groupe de liaison.

5. Le Secrétaire exécutif a inauguré les travaux du groupe de liaison par : i) l'ouverture d'un forum électronique sur un site Web à accès limité de la Convention sur la diversité biologique; et ii) la distribution d'un document de travail préparé en collaboration avec le Center for International Forestry Research (CIFOR).

6. La publication *Sustainable management of non-timber resources* (Technical Series No. 6 de la Convention sur la diversité biologique) contenait d'importantes informations de base pour alimenter les discussions du groupe de liaison. Les recommandations de cette publication qui ont trait aux travaux du groupe de liaison sont énumérées dans l'annexe au présent document.

7. La présente note résume les résultats du premier cycle de discussions du groupe de liaison conduit par courrier électronique. La note est structurée selon les quatre éléments du mandat. La section II traite des principales questions relatives à l'exploitation non durable des produits forestiers non ligneux. La section III fournit quelques exemples de politiques, de lois d'application et de stratégies qui encouragent l'utilisation durable. La section IV propose plusieurs technologies et pratiques de substitution adaptées, garantissant des moyens d'existence durables pour les communautés concernées. La section V propose des moyens de surveiller efficacement la durabilité de l'exploitation des ressources forestières non ligneuses, y compris de la viande de brousse.

8. Par ailleurs, le Secrétaire exécutif a commandé au CIFOR un document consacré à la viande de brousse qui sera également distribué pour information à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire.

II. PRINCIPALES QUESTIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION NON DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX, EN PARTICULIER LA VIANDE DE BROUSSE

9. Les expressions «ressources forestières non ligneuses» (RFNL) ou «produits forestiers non ligneux» (PFNL) font référence à tous les produits naturels prélevés dans des forêts naturelles ou

perturbées ou dans des plantations, à l'exception du bois. Pour les besoins des travaux du groupe de liaison, c'est une définition plus étroite (Chamberlain *et al.*, 1998) ^{1/}, limitée aux animaux et aux plantes ainsi qu'à des parties d'animaux et de plantes qui a été adoptée. Les ressources forestières non ligneuses sont extrêmement importantes pour les populations. Dans les pays tropicaux, les populations locales utilisent des centaines d'espèces de plantes pour l'alimentation, les soins de santé et le commerce. Et dans les régions tempérées elles-mêmes, le nombre d'espèces de plantes prélevées dans les régions forestières est considérable. En revanche, la majeure partie de la viande de brousse (viande provenant d'animaux sauvages) est issue d'un nombre limité d'espèces animales même si la chasse concerne une grande diversité d'espèces. Il est rare que les statistiques nationales ou les évaluations de l'utilisation des terres tiennent compte de la valeur économique des ressources forestières non ligneuses alors que le revenu des produits forestiers non ligneux contribue souvent, de manière considérable, à l'alimentation et au revenu des ménages, dans les communautés rurales pauvres. Les ressources forestières non ligneuses ont aussi une grande importance sociale et culturelle, le prélèvement et l'usage de ces ressources témoignant souvent de profondes attaches culturelles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ^{2/} a réalisé une évaluation des ressources forestières non ligneuses importantes dans les différentes régions.

10. Les deux menaces principales pour les ressources forestières non ligneuses sont :

a) la perte ou la dégradation d'habitats dues à des activités commerciales et/ou industrielles telles que le développement des infrastructures, l'exploitation minière, l'exploitation du bois et les cultures de rapport. Le déboisement, avec le morcellement des zones forestières qui s'ensuit, réduit l'habitat d'espèces animales importantes. L'ouverture des forêts et la construction de routes d'exploitation offrent un accès facile à ceux qui exploitent les ressources forestières non ligneuses;

b) le prélèvement ou l'exploitation non durable, que ce soit pour la consommation personnelle locale ou pour le commerce.

11. Dans ses discussions, le groupe de liaison s'est intéressé plus particulièrement à l'exploitation non durable, ce qui est conforme aux quatre éléments de son mandat. Les problèmes suivants ont été mis en évidence :

a) *Définitions et utilisation de la terminologie.* Il est nécessaire d'examiner les nombreuses définitions des ressources forestières non ligneuses et la manière dont chacune met en valeur un élément différent (par exemple, l'emplacement de la forêt, la petite production, la nature non ligneuse du produit, etc.) selon ce que l'auteur souhaite démontrer. Les politiques requises pour des ressources forestières ligneuses destinées à la subsistance peuvent être fondamentalement différentes de celles qui s'appliquent aux produits mis en marché. En conséquence, il est essentiel de concevoir un cadre couvrant tous ces aspects. Des règlements qui ne feraient pas de distinction entre les produits cultivés dans une exploitation agricole et les produits récoltés dans la nature peuvent léser les agriculteurs qui souhaitent gérer ces ressources souvent illicites dans le cadre de leur exploitation agricole. Comme les structures de la récolte et du commerce sont souvent liées à l'utilisation finale d'un animal ou d'un produit, pour s'attaquer à l'exploitation non durable, il pourrait être utile de différencier les produits en fonction de l'utilisation finale; on pourrait ainsi se concentrer sur les moteurs de l'utilisation non durable. Pour éviter des connotations négatives, le terme «viande de brousse» pourrait être remplacé par l'expression «viande d'origine sauvage»;

^{1/} Chamberlain, J.L., Bush, R. et Hammett, A.L. 1998 Non-Timber Forest products: The other forest products. *Forest Products Journal*. 48(10):2-12

^{2/} FAO 2001. Évaluation des ressources forestières mondiales 2000 Rapport principal. Étude FAO Forêts 140, Rome.

b) *Niveau d'exploitation.* Pour déterminer le niveau d'exploitation durable, il importe d'examiner l'écologie de l'espèce concernée. On peut recourir aux densités connues de faune sauvage pour estimer le prélèvement maximal de viande d'origine sauvage qui serait théoriquement durable. Par exemple, dans la forêt néotropicale du Manu, au Pérou, le prélèvement durable maximal de viande d'origine sauvage serait de 152 kg/km²/an. Cela correspond aux taux de prélèvement durable de viande d'origine sauvage établis pour d'autres forêts tropicales, qui sont généralement inférieurs à 200 kg/km²/an (Bennett et Robinson, 2000). ^{3/} Dans le contexte de l'approche par écosystème, les stratégies de gestion doivent tenir compte non seulement de l'abondance locale d'une espèce mais aussi de son état au-delà de la zone gérée particulière et de son rôle dans l'écosystème. Lorsqu'on élabore une stratégie de gestion, il faut également examiner les réactions probables à la rareté de certaines ressources. Ces réactions pourraient se traduire par une intensification de l'effort de prélèvement, le déplacement vers d'autres régions où les ressources sont plus abondantes, l'application de règles coutumières ou une interdiction totale de l'exploitation. Dans le cas où des interdictions frapperaient le transport ou le commerce de ressources forestières non ligneuses, pour des raisons de conservation, il importe de veiller à ce que ces interdictions soient adaptées aux espèces auxquelles elles s'appliquent. Pour établir les facteurs qui déterminent le niveau d'exploitation, il faut avoir une bonne connaissance de la place du produit exploité dans les structures de la subsistance individuelle et communautaire (p. ex., le volume relatif utilisé pour la consommation et/ou la vente; la périodicité et l'utilisation du revenu par différents secteurs socio-économiques de la société) ainsi que de ce qui influe sur le niveau de la demande. Les facteurs qui déterminent le niveau de l'exploitation opèrent à différentes échelles et sont tout autant liés aux aspects de propriété qu'aux facteurs biologiques : i) au niveau individuel de chaque plante ou de chaque animal : intensité et fréquence du prélèvement, espèces ayant différentes utilisations (et des utilisations concurrentes) ou non; et ii) au niveau de la population : comment les populations elles-mêmes sont affectées par d'autres facteurs (p. ex. : perturbations, maladies épisodiques, espèces exotiques, changements climatiques, etc.);

c) *Type d'exploitation.* Il faut examiner les populations de plantes récoltées du point de vue de leur abondance, de leur distribution et de la manière dont elles sont influencées par les perturbations à l'échelle du paysage. ^{4/} Une exploitation apparemment légère, telle que la récolte de fruits, peut avoir de graves incidences à long terme sur les populations de l'espèce soit en raison d'effets à long terme sur le recrutement de plantules, soit parce que la récolte de fruits nécessite l'abattage des arbres. ^{5/} En revanche, même si le prélèvement de l'écorce, des racines ou des pousses tue certaines plantes, il est possible qu'il n'ait que peu d'incidences sur les populations d'espèces à croissance et à reproduction rapides. Lorsqu'on examine les effets de l'exploitation, il convient de tenir également compte des effets indirects tels que les perturbations;

d) *Caractéristiques biologiques intrinsèques des ressources forestières non ligneuses.* Le niveau d'exploitation durable varie selon les espèces. Certains taxons (par exemple les rongeurs) réagissent à la réduction de leurs populations par une reproduction accrue tandis que d'autres (par exemple les petites antilopes) profitent éventuellement d'une plus grande disponibilité des aliments qui leur conviennent dans des habitats forestiers perturbés;

^{3/} Bennett, E. and Robinson, B., 2000 Hunting for the snark in Robinson J and Bennett E. (Eds) Hunting for sustainability in tropical forests, Columbia University Press, New York, pp 1-9

^{4/} Cunningham, A.B. 2001 Applied ethnobotany: people, wild plant use and conservation. Earthscan, London.

^{5/} Peters, C.M. 1994. Sustainable harvesting of non-timber plant resources in tropical moist forest: an ecological primer. Biodiversity Support Program, Washington, DC.

e) *Libre accès à la viande de brousse et à d'autres ressources forestières non ligneuses importantes.* Ces ressources ont plusieurs caractéristiques qu'il convient d'étudier rigoureusement pour garantir une exploitation durable : ^{6/}

- i) *propriété* : dans la plupart des pays, les espèces sauvages n'appartiennent à personne ou appartiennent à l'État et sont alors aliénées des communautés locales;
- ii) *mobilité de la ressource* : le faible degré de propriété correspond, entre autres, à la mobilité de la ressource. La mobilité distingue fondamentalement les animaux de la plupart des plantes et a des incidences importantes sur la gestion;
- iii) *non-reconnaissance des droits des usagers* : reconnaître les droits des usagers traditionnels sur les ressources mobiles telles que la faune sauvage pose des problèmes intellectuels et administratifs particuliers;
- iv) *criminalisation de l'utilisation* : lorsque le degré de propriété est faible, les activités associées à l'utilisation tendent à être criminalisées; l'exploitation de la faune sauvage est souvent l'objet de nombreuses restrictions;
- v) *difficulté d'assurer le suivi de la ressource* : le suivi des animaux des forêts, y compris les grands mammifères, dans leur habitat naturel, est difficile et coûteux. Les techniques de recensement indirect sont, en général, difficiles à calibrer et leur précision peut donc être remise en question;
- vi) *peu de freins à la participation à l'exploitation de la ressource* : des facteurs tels que la propriété incertaine ou aliénée, le faible coût et la disponibilité générale de technologies de chasse facilitent la participation à une chasse non réglementée. Il y a toutefois quelques exceptions : des droits coutumiers concernant des animaux qui ont une valeur symbolique/rituelle élevée sont encore en vigueur aujourd'hui. En ce qui concerne les plantes, des droits individuels sont généralement accordés aux exploitants de la sève de palmier pour des régions particulières ou des arbres particuliers et il existe un régime de propriété pour les arbres fruitiers qui ont la plus grande valeur;

f) *Pénurie de données scientifiques ou ignorance des connaissances traditionnelles concernant les ressources forestières non ligneuses* : de nombreuses espèces tropicales importantes sont mal connues, notamment du point de vue de la biologie des populations, des peuplements ou des rendements. On en sait encore moins sur les interactions écologiques entre les espèces;

g) *Le développement économique mondial et le passage d'une utilisation de subsistance à une utilisation commerciale* : le passage d'une utilisation de subsistance à la vente commerciale a d'importantes incidences sur la gestion des ressources car il entraîne une exploitation de volumes plus importants, une fréquence et une intensité plus élevées de la récolte et affecte souvent le régime de propriété de la ressource. Dans certains cas, toutefois, l'exploitation à des fins commerciales renforce la propriété de la ressource et les incitations à conserver telle ou telle plante;

h) *Insuffisances des politiques et du marché* : le secteur de la viande de brousse souffre de graves insuffisances des politiques et du marché. Par exemple, le prix du marché tient rarement compte de la rareté de la ressource et du coût (potentiel) de son remplacement et il n'existe aucune politique pour corriger ces lacunes. Pour certaines espèces de plantes, ce problème pourrait être moins grave parce que

^{6/} Ces caractéristiques sont énumérées dans Brown, D., Cobb, S. et Inamdar, A. 1999 What's special about wildlife management in forests? Concepts and models of rights-based management, with recent evidence from West-Central Africa. Natural Resource Perspectives Nr 44 ODI.

les produits rares et recherchés atteignent des prix plus élevés que les produits communs. Ce facteur est fortement lié au problème suivant;

i) *Les conflits armés* : on signale une exploitation sans précédent de viande de brousse dans les pays touchés par des conflits armés.

III. EXEMPLES DE POLITIQUES, DE LOIS D'APPLICATION ET DE STRATÉGIES QUI ENCOURAGENT L'UTILISATION ET LE COMMERCE DURABLES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX, EN PARTICULIER DE LA VIANDE DE BROUSSE ET PRODUITS ANALOGUES

12. Les ressources forestières non ligneuses forment un groupe de produits si complexes et si divers qu'il est difficile d'élaborer des politiques, lois d'application ou stratégies générales. L'appréciation de la viande de brousse peut aussi varier à l'intérieur d'un même pays, en raison de différences culturelles et religieuses. C'est le cas en Sierra Leone où les antilopes sont très recherchées dans le nord tandis que dans le sud, le goût culinaire se porte plutôt sur les primates.

13. Importants éléments de gouvernance pour promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières non ligneuses :

a) *Droits de propriété et partage des avantages* : les questions des droits de propriété et du partage des avantages sont à l'honneur depuis quelques années. En ce qui concerne les ressources forestières non ligneuses qui font l'objet de commerce international, il est de plus en plus important que les pays se dotent d'une législation efficace sur les droits de propriété intellectuelle et le partage des avantages. Comme on l'a vu au Costa Rica, une législation claire et transparente sur les droits de propriété intellectuelle et le partage des avantages aide à attirer des investissements dans la mise en valeur de produits issus de la diversité biologique. Mais on peut aussi considérer, pour les produits qui sont prélevés pour le marché local, que des règlements transparents relatifs à l'accès et au droit des usagers incitent, de manière non négligeable, à une utilisation durable de la ressource. Établir des droits de propriété clairs, au cas par cas, peut être un bon point de départ pour l'introduction de droits d'exploitation limités de certains produits, même dans les aires protégées. Par exemple, on récolte de manière durable des champignons de grande valeur dans un parc national de Chine, mais c'est la seule ressource qu'il est permis d'exploiter dans les limites du parc;

b) *Adopter et utiliser, dans la politique ou la législation, des informations pertinentes sur les produits* : l'existence de beaucoup de ressources forestières non ligneuses résulte d'efforts de gestion continus, qu'il s'agisse d'une gestion de la ressource *in situ* ou de la plantation et de la manipulation actives de la ressource à la ferme. Les règlements qui n'établissent pas de distinction entre les produits cultivés à la ferme et ceux qui sont prélevés dans la nature peuvent léser les agriculteurs qui souhaitent gérer ces ressources à la ferme. Dans le cas de ressources qui font l'objet de règlements internationaux, une des difficultés, notamment pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et les services des douanes, consiste à distinguer les produits prélevés dans la nature des produits obtenus à la ferme. Si l'on établit efficacement la distinction, l'agriculteur sera gagnant car le marché ne sera plus inondé de matériel prélevé dans la nature. On pourrait, par exemple, distinguer les produits sur la base du volume, de la valeur et de l'origine géographique de la demande et concevoir des politiques réglementaires en fonction de catégories de produits plus précises. L'utilisation du bois de feu pour la subsistance, par exemple, dans les régions de très fortes densités humaines, peut avoir de très lourdes incidences mais aussi motiver une gestion communautaire grâce à l'émergence d'un commerce local en réponse à la rareté. À l'autre extrême, si les associations internationales de malfaiteurs participent à l'exploitation de produits de grande valeur et à

croissance lente tels que l'ivoire, la gestion communautaire devient difficile et la participation réelle de l'État s'impose;

c) *Prendre appui sur les politiques et cadres réglementaires qui ont fait leurs preuves pour d'autres ressources naturelles renouvelables* : les ressources qui se trouvent sur des terres communales (comme c'est déjà le cas dans bien des régions du monde tropical) posent des difficultés réglementaires particulières en raison de leurs caractéristiques spéciales énumérées plus haut. Toutefois, les systèmes réglementaires adoptés pour d'autres secteurs des ressources naturelles tels que les pêcheries côtières, peuvent servir utilement de modèles pour permettre à des communautés ou à des populations pauvres dépendant des ressources de définir leurs droits sur les ressources naturelles dans le cadre de régimes de gestion communaux. Les contingents individuels transférables (ITQ) pourraient avoir un avenir dans le secteur des produits forestiers ou des espèces sauvages. L'intégration de certaines ressources forestières non ligneuses dans la gestion des forêts et dans la certification des forêts, du point de vue, notamment, des droits d'utilisation des forêts, des droits des populations autochtones et des impacts sur l'environnement ^{7/} pourraient être un autre instrument de promotion d'une exploitation durable des ressources forestières non ligneuses et de sensibilisation des importateurs et des consommateurs à la durabilité environnementale et socio-économique;

d) *Accès au marché* : l'étude de marché pertinente, l'accès au marché et l'appui aux exportations sont des facteurs cruciaux pour la mise en marché, au niveau international, des ressources forestières non ligneuses. L'appui des gouvernements et des organisations non gouvernementales, entre autres, pourrait donner un éclairage sur certains aspects tels que la commercialisation et le stockage en commun, l'étude de marché et la chaîne d'approvisionnement ou la facilitation de l'exportation. L'étude de marché entreprise par le WCMC-PNUE sur la mise en marché des ressources forestières non ligneuses au Mexique et en Bolivie pourrait également contribuer à lever les obstacles à l'accès au marché. Certaines données sur le marché (par exemple les prix des médicaments) pourraient facilement être fournies par radio et augmenter le pouvoir de négociation de ceux qui prélèvent les ressources.

IV. TECHNOLOGIES ET PRATIQUES DE SUBSTITUTION ADAPTÉES GARANTISSANT DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES POUR LES COMMUNAUTÉS CONCERNÉES

14. Afin de proposer des solutions de rechange adaptées, pour l'exploitation des ressources, il importe de comprendre comment cette exploitation contribue aux moyens d'existence locaux et comment elle pourrait contribuer à la croissance et à la transformation socio-économique. Beaucoup de produits issus de ressources forestières non ligneuses sont en fait des biens de qualité «inférieure» : la population les récolte et les vend parce qu'elle n'a pas de meilleures solutions. Il faut donc distinguer ces produits des produits et marchés qui ont un potentiel de croissance. Il faudra peut-être adopter des approches différentes afin de mettre sur pied des activités de substitution pour les deux types de produits. Il importe également de comprendre la place dans les moyens d'existence (qui est concerné? Quelles sont la périodicité et l'utilisation du revenu? Quels niveaux de compétence sont requis? Quel est le statut de l'activité?) de la viande de brousse ou de la récolte de ressources forestières non ligneuses lorsqu'on conçoit des revenus et activités de substitution.

15. Les technologies et pratiques de substitution adaptées, garantissant des moyens d'existence durables comprennent :

^{7/} Voir, par exemple, les principes du Forest Stewardship Council et Prabhu, R., Colfer, C. and Shepherd, G., 1998 Criteria and indicators for sustainable forest management: New findings from CIFOR's Forest Management Unit Level research. RDFN paper 23a.

a) *L'écotourisme* : une activité telle que l'écotourisme (par exemple l'observation des gorilles) qui peut reposer sur les mêmes personnes et les mêmes compétences cynégétiques peut être plus acceptable qu'une activité appelant un changement d'existence complet. Lorsque l'on peut envisager l'écotourisme comme activité de substitution, il importe de tenir compte des questions d'accès au développement et de partage des avantages si l'on veut garantir le succès à long terme;

b) *La domestication (plantations, programme d'élevage en captivité, élevage en ranch)* : la domestication peut être une solution viable, en particulier pour des espèces à croissance et reproduction rapides qui ont une grande valeur et ne dépendent pas d'habitats particuliers. Toutefois, les espèces à croissance rapide sont souvent communes et ont rarement une grande valeur. Le passage du prélèvement dans la nature à l'exploitation agricole présente également des risques, en particulier si les exploitants traditionnels n'ont plus accès à la terre ou s'ils sont éliminés de leur marché par les produits issus de l'exploitation agricole;

c) *La pêche* : la mise en valeur de la pêche comme activité de substitution potentielle, à moins qu'elle soit réglementée pour assurer sa durabilité, risque d'entraîner les mêmes problèmes que la chasse. Dans certains systèmes d'eau douce, on pourrait envisager une récolte durable pour le commerce international des poissons d'aquarium; des chaînes de commercialisation relativement courtes et des acheteurs internationaux éduqués justifieraient une forme de certification. Avec la participation de petits pêcheurs, cette activité pourrait servir d'incitation pour maintenir le fonctionnement des écosystèmes et surveiller et prévenir la pollution provenant, par exemple, de l'exploitation minière;

d) *La substitution par des produits agricoles (plantes, viande)* : pour certaines espèces animales, l'élevage extensif en ranch peut être plus pratique qu'un élevage intensif. Le Bénin, par exemple, a mis sur pied la conservation *ex situ* de *Thrynomys* (rats géants) en appliquant des connaissances locales et cette expérience s'étend aujourd'hui aux pays voisins. Au Bénin également, certains guérisseurs traditionnels auraient créé leur propre jardin botanique. Il peut y avoir parfois une forte réticence culturelle à l'égard des produits cultivés (les produits médicinaux perdraient, par exemple, de la vigueur) même si le consommateur final peut difficilement connaître l'origine du produit. Dans d'autres cas, lorsque les populations exploitées dans la nature ont disparu par suite de la surexploitation, la culture peut être la seule solution.

V. OUTILS DE SURVEILLANCE DES RESSOURCES FORESTIÈRES NON LIGNEUSES, Y COMPRIS DE LA VIANDE DE BROUSSE ET CONDITIONS D'UTILISATION

16. Compte tenu de la nature même des ressources forestières non ligneuses, il peut être difficile de mettre au point un ensemble de méthodes ou d'outils généraux. Il est possible, néanmoins, d'appliquer une approche générale de gestion adaptative. Le suivi devra être adapté aux objectifs de gestion, au(x) produit(s) et aux capacités humaines et financières disponibles. Une des conditions principales de la mise en œuvre efficace et de la pérennité du système de suivi est que la communauté locale – y compris les personnes qui prélèvent les ressources – participe à l'élaboration du système. Toutefois, les outils de surveillance ne sont utiles que si les exploitants ont la volonté de changer leur comportement au cas où l'on détecterait une diminution du capital de ressources. Il est peu probable que cette condition soit remplie si les droits de propriété et les questions de protection ne sont pas correctement établis. Dans le cas du commerce des ressources forestières non ligneuses, le suivi et la compréhension du consommateur seront probablement aussi importants que le suivi de la ressource ou de l'exploitation.

17. Les aspects suivants sont importants pour l'élaboration d'outils de surveillance :

a) *Suivi communautaire*. Le coût est un facteur essentiel. En conséquence, le suivi communautaire est souvent la seule possibilité, mais doit être soigneusement conçu et adapté aux

circonstances locales en tenant compte d'un petit nombre d'espèces présentant le plus grand intérêt au niveau local. Des méthodes de suivi perfectionnées sont souvent inadaptées aux forêts tropicales et la population locale peut avoir des difficultés à les appliquer. Le suivi de la taille des animaux sur le marché peut être un indicateur rudimentaire mais simple du déclin des espèces de grande taille;

b) *Biométrie des ressources forestières non ligneuses.* Actuellement, un nombre limité de ressources forestières non ligneuses sont répertoriées dans les inventaires forestiers.^{8/} Le coût d'un inventaire adéquat est généralement élevé et risque de poser le principal problème, avec la disponibilité des méthodes et des technologies.^{9/} Les espèces qui migrent par-delà les frontières posent des problèmes supplémentaires pour le suivi : cette question nécessite en effet une harmonisation sous-régionale des méthodes et du calendrier du suivi de la ressource, des exploitants et du marché.

18. Le groupe de liaison a également tenu compte des résultats de la 12e session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui a eu lieu en novembre 2002 à Santiago, Chili et qui a examiné un rapport spécial sur la viande de brousse contenant des propositions intéressantes du Groupe de travail sur la viande de brousse ainsi que les résultats de la quatrième réunion du Groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse qui a eu lieu à Douala, Cameroun, du 26 au 28 mars 2003.

VI. CONCLUSIONS

19. Dans ses discussions, le groupe de liaison a souligné l'importance et la valeur des ressources forestières non ligneuses qui sont un filet de sécurité et une source de revenu pour les communautés locales. Cette importance a également été soulignée à l'occasion d'une activité sur les produits forestiers non ligneux organisée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), le Center for International Forestry Research (CIFOR) et la FAO, en marge du XIIe Congrès forestier mondial qui a eu lieu du 21 au 28 septembre 2003 à Québec, Canada. Pour favoriser l'utilisation durable des ressources forestières non ligneuses, il serait bon que leurs valeurs soient largement reconnues et l'intégration des résultats de cet atelier dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que dans les programmes forestiers nationaux pourrait contribuer à cette reconnaissance.

20. Le groupe de liaison a présenté très peu d'exemples de politiques, lois d'application et stratégies encourageant l'utilisation et le commerce durables des produits forestiers non ligneux. Il serait utile de disposer d'un plus grand nombre d'exemples pour traiter la question des technologies et pratiques de substitution adaptées, garantissant des moyens d'existence durables. Les discussions par courrier électronique du groupe de liaison devraient se concentrer sur l'apport d'exemples plus nombreux, concernant, de préférence, des régions différentes, et sur le recueil des enseignements acquis par ceux qui participent à l'analyse des questions relatives aux ressources forestières non ligneuses dans un très grand nombre de projets.

21. Les résultats actuels des discussions du groupe de liaison serviront de base à ces futurs travaux dans le but de faciliter l'élaboration d'un plan de travail conjoint. Ces travaux nécessitent une

^{8/} Voir le document d'information sur les propositions d'intégration de ressources forestières non ligneuses dans l'inventaire et la gestion des forêts (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/14) et *Évaluation des ressources forestières mondiales 2000* Rapport principal. Étude FAO Forêts 140, Rome.).

^{9/} Wong, J. 2000 The biometrics of non-timber forest product resource assessment: a review of current methodology. Research paper ETFERN DFID, UK

coopération étroite et l'utilisation des résultats des travaux communs de l'UIFRO, du CIFOR et de la FAO dans le domaine des ressources forestières non ligneuses. Les futurs travaux bénéficieraient également des orientations générales contenues dans les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/9/9) et les décisions VI/7 A à C de la Conférence des Parties sur l'identification, la surveillance, les indicateurs et les évaluations.

Annexe

RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS SUSTAINABLE MANAGEMENT OF NON-TIMBER FOREST RESOURCES - TECHNICAL SERIES N° 6 DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

1. Pour trouver l'équilibre entre la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières non ligneuses, il faut consolider les réseaux d'aires protégées, établir et entretenir des corridors.
2. La planification de l'utilisation des terres et de l'infrastructure (routes, nouveaux établissements) doit tenir compte des aires protégées, des zones de conservation ou de cogestion limitrophes et de la nécessité de maintenir des populations viables d'espèces appréciées mais vulnérables.
3. La planification de la gestion, au niveau de l'écosystème, de populations récoltées/chassées doit faire l'objet d'un processus de consultation tenant compte des connaissances scientifiques, locales et autochtones pertinentes.
4. L'élaboration et la mise en œuvre de plans efficaces pour la conservation et la gestion des ressources peuvent nécessiter une réforme législative si l'on veut que l'utilisation gérée des ressources forestières non ligneuses fournisse des incitations en faveur de la conservation comme forme d'utilisation des terres.
5. Pour maintenir ou rétablir des populations viables de plantes et d'animaux indigènes, il pourrait s'avérer nécessaire de réformer la législation et de fournir un appui technique et des incitations économiques en faveur de la restauration écologique de corridors pour la faune sauvage et de la lutte contre les plantes et les animaux envahissants.
6. Formation : reconnaître et renforcer le rôle des populations locales du point de vue des processus d'inventaire, de recherche, de suivi et d'évaluation des impacts, et de la gestion.
7. Il serait bon d'élaborer et d'établir des systèmes de suivi adaptés et économiquement viables, au niveau des paysages (télédétection, analyse de photographies aériennes) et au niveau local (espèces indicatrices).
8. Intégrer les utilisations des ressources forestières non ligneuses à la gestion des forêts et à l'aménagement du territoire.
9. Faire en sorte que la conservation des espèces sauvages, au moyen de la culture ou de l'élevage, soit économiquement viable et réalisée à une échelle suffisante pour alléger les pressions sur les populations sauvages.
10. Sensibiliser les importateurs, les exportateurs, les fabricants et les consommateurs.
